



Compte Rendu CTEP du 26 mai 2020

Ce CTEP a eu pour objet principal les débats et le vote de la poursuite du Plan de Reprise d'Activité (PRA), qui décrit la façon dont on revient sur les sites de travail avec le déconfinement.

Le déconfinement est progressif mais la reprise à Météo-France paraît rapide quand même... l'ensemble des organisations syndicales s'en sont émues. En l'occurrence :

=> pour les agents en HB (et ceux des MIR), il s'agit d'augmenter progressivement la part « sur site » du travail réalisé :

- Pour les agents actuellement « alternant », tendre vers 3 jours/semaine sur site début juillet,
- Pour les agents actuellement en télétravail, prévoir un retour sur site d'au moins 1 jour par semaine et tendre vers 2 jours/semaine sur site début juillet.

La p-dg a accepté que ces journées puissent se faire sous forme de demi-journées et la CFDT-Météo a obtenu que « début juillet » devienne « mi-juillet ».

=> pour ceux en permanent et semi-permanent, il s'agit de progresser dans la reprise sur site durant le mois de juin, dans l'objectif de retrouver des tours de vacation nominaux. Ceci en tenant compte des situations personnelles et de la capacité d'accueil des sites (respect des conditions sanitaires). Des vacances à domicile seront possibles pour les agents ne pouvant revenir sur site.

- La question du gel des bilans a été discutée. La direction estime qu'il n'y a plus à geler les bilans dès lors que les équipes sont au complet. Les représentants des personnels ont rétorqué que la situation n'était pas nominale pour autant, puisque certaines vacances de bureau ne peuvent et ne pourront toujours pas être assurées. La direction a alors indiqué que dans ces conditions, poursuivre le gel des bilans pouvait avoir du sens.

- Par ailleurs, nous avons indiqué que le sentiment de "traitements différenciés" entre agents en P ou SP et agents en HB n'est pas souhaitable. Nous sommes plusieurs syndicats à avoir souligné qu'un gel des bilans jusqu'à fin juin, ce n'est pas la fin du monde. A suivre au cas par cas, même si une certaine souplesse semble de mise pour le mois de juin.

Dans l'ensemble, la p-dg souhaite fermement que les agents reviennent sur site : « *il est souhaitable de poser le principe d'un retour sur site* ». Elle précise cependant que 2 jours sur site n'est pas une règle absolue, mais un objectif. Les présences sur site (post CTEP, la direction est d'accord pour les désigner « séquences ») peuvent se faire sous la forme de demi-journées. L'organisation des équipes restent in fine à la discrétion des encadrants. Le retour sur site en alternance doit se faire pour des agents qui peuvent à la fois travailler efficacement à domicile et à leur bureau. Ainsi, si le poste de travail de l'agent a été intégralement transféré à son domicile, il n'est évidemment pas question de le faire revenir dans un bureau vide...

Contrairement au premier plan présenté (retour sur site des thésards et stagiaires exclu hors extrême nécessité jusqu'à fin août), les stagiaires et thésards sont traités comme tout le reste des agents.

Les tableaux de la direction indiquent qu'il va falloir ramener 967 personnes en travail à domicile ainsi que 572 en alternance domicile / site, à 967 + 572 personnes sur site.

Pour ce qui est des situations individuelles :

- une personne vulnérable souhaitant rester en autorisation d'absence (ASA) doit se signaler auprès de son supérieur hiérarchique, via un certificat ou un avis médical qui peut être fourni par les médecins de prévention de Météo-France.
- Une personne qui garde des enfants car il n'y a pas d'école ou crèche et souhaite ainsi rester en ASA, à partir du 2 juin, il faut produire un justificatif.

Ces situations sont rappelées dans le document portant sur [la gestion des positions des agents durant la phase de déconfinement ici en lien.](#)

On ne sait pas (personne ne sait) si le gouvernement entend de nouveau prélever des JRTT ou des jours de congés annuels aux agents en position d'autorisation d'absence (ASA). La CFDT-MÉTÉO a demandé que le bilan des prélèvements sur la période en cours (jusqu'à fin mai) soit présenté.

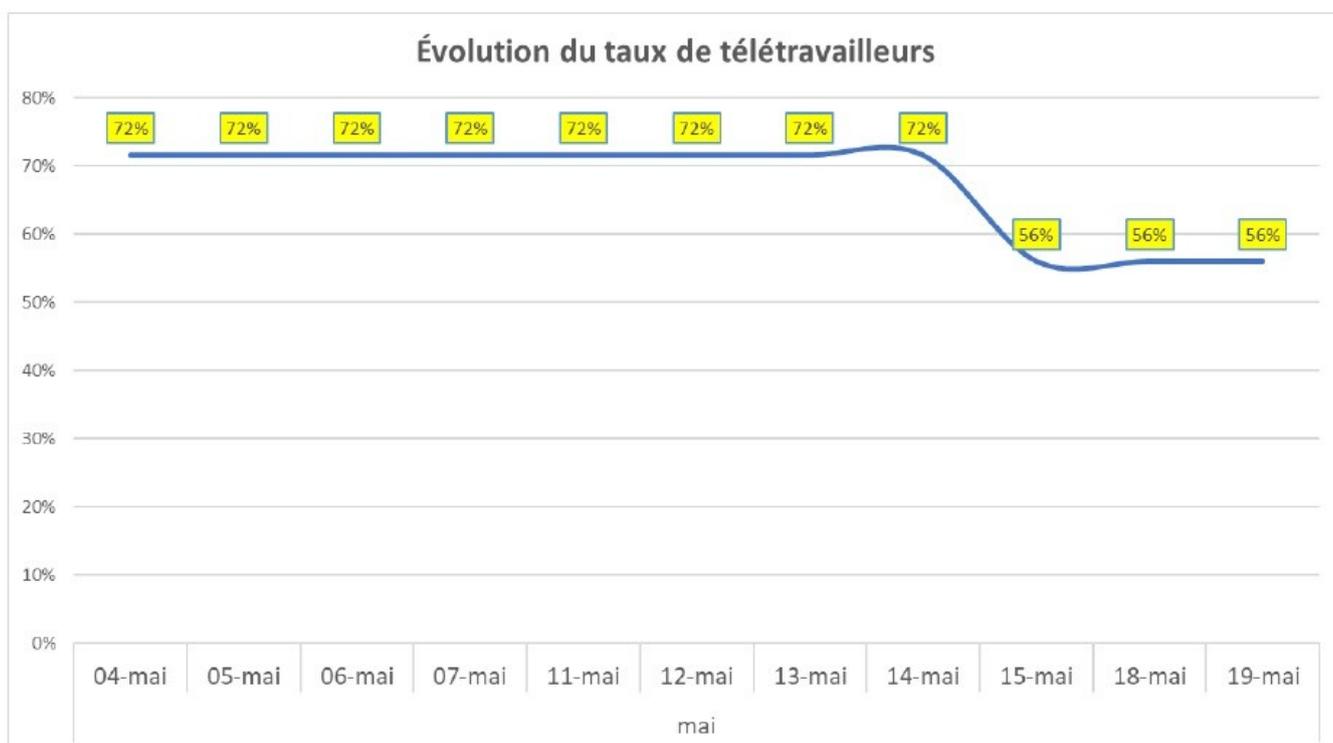
Les indemnités de repas (coût actuel 30 000 € pour une centaine de bénéficiaires) : si les restaurants administratifs sont encore fermés, dans de nombreux cas, les agents peuvent encore prétendre à cette indemnité, le dispositif n'est pas totalement fermé.

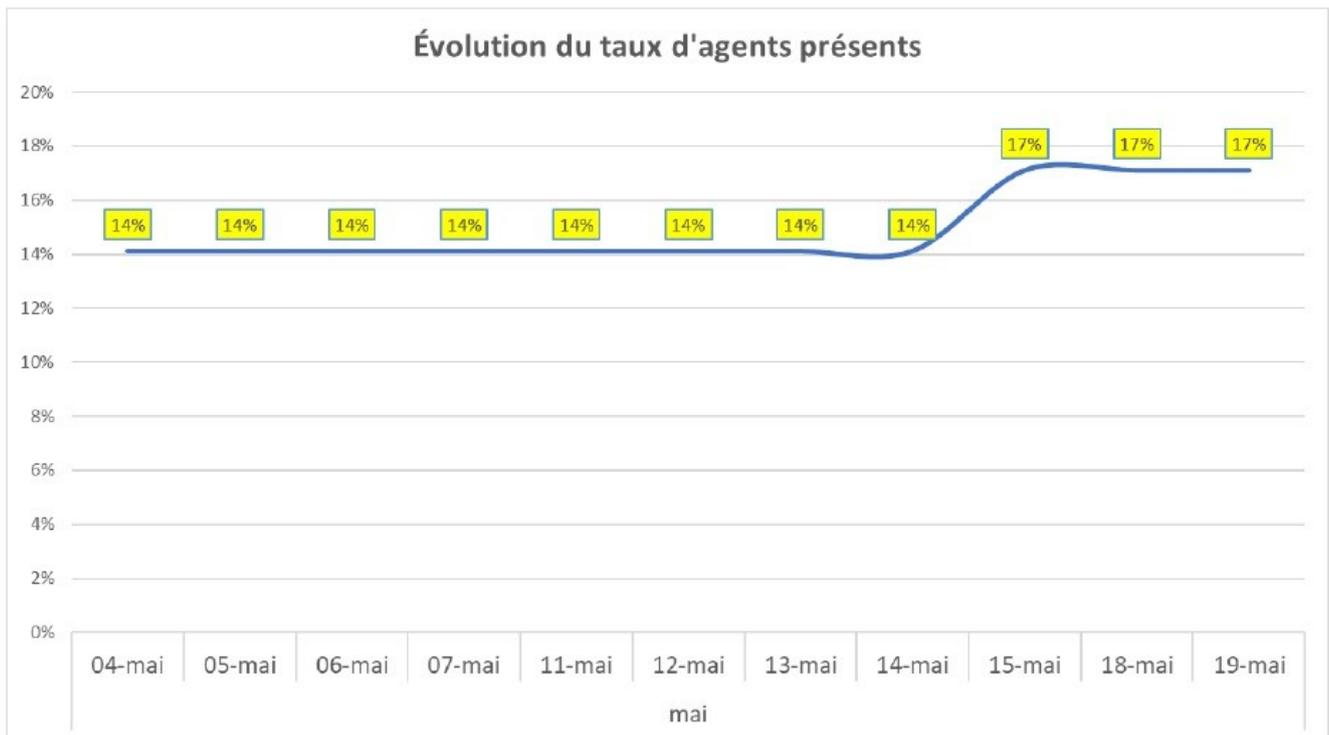
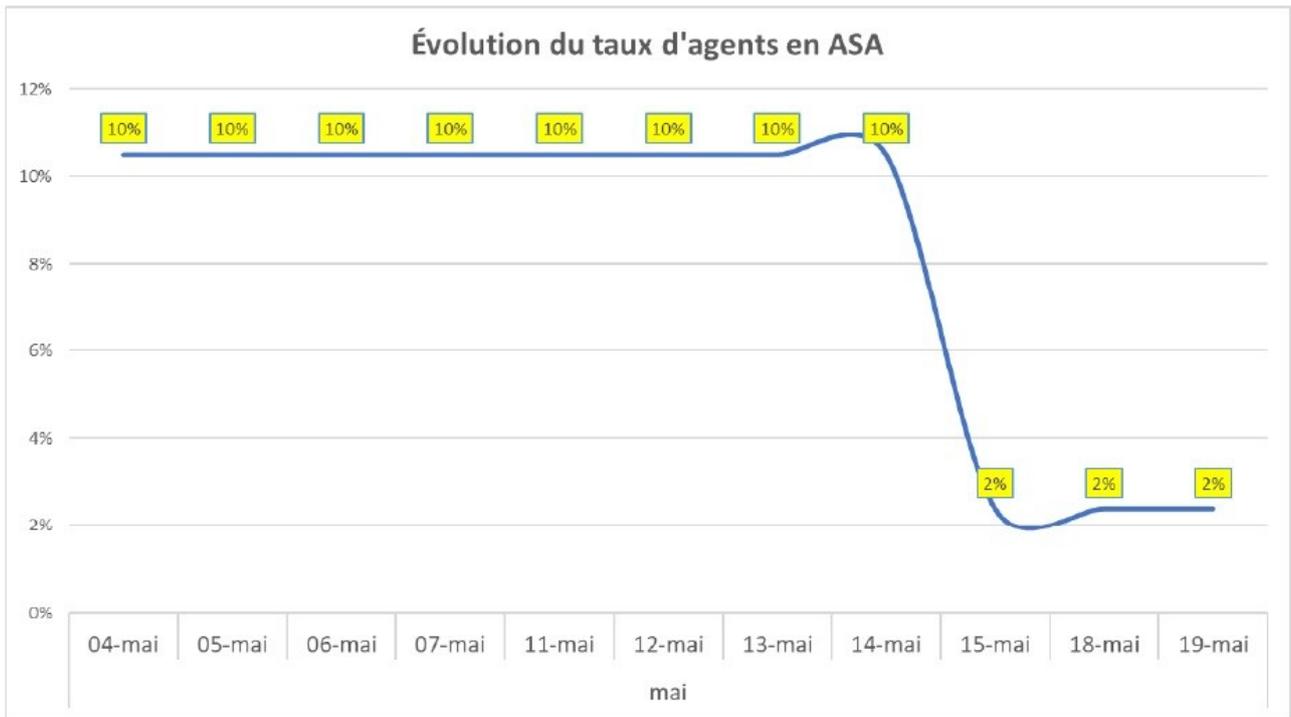
La DG nous a précisé avoir **des masques en nombre suffisant** pour pouvoir en fournir aux agents venant sur les sites (un stock de 10 000 masques est à Toulouse). Ces stocks couvrent aussi les besoins de renouvellement pour les agents revenant régulièrement sur site.

Enfin, l'ensemble des participants a bien fait la différence entre le télétravail forcé, désigné comme « travail à domicile » et la position de télétravail qui concerne ceux qui bénéficient d'une décision de télétravail en bonne et due forme, qui sont sur un poste éligible et dont le dossier a été accepté pour un télétravail dit pendulaire (cf. [notre enquête ici en lien](#)).

La CFDT-MÉTÉO souhaite que la liste des postes éligibles au télétravail soit revue, avec une mise en place au 1/9/2020. Ce n'est pas gagné ; nous allons à nouveau formuler cette demande.

Quelques chiffres illustrant la reprise d'activité à Météo-France :





source :
 MTES (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) /
 suivi de la reprise d'activité à Météo-France.